

31 Mars 2017

2^e réunion de concertation : projet Verger promenade

Présents

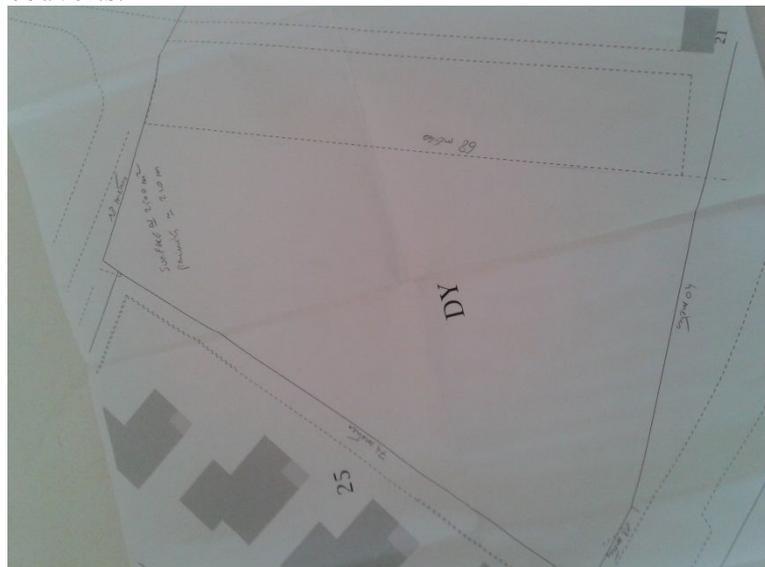
Quentin DE NEEF - Espaces Verts

Pierre –Alexandre MOUSSAY - Direction action territoriale secteur 5

Christophe DUPONT et Djazia BRIGHET - Verger promenade

En préalable, le choix du terrain est officiellement défini !

Le verger sera réalisé sur le terrain « dit d'aventure » qui se situe, rue du Repos, juste derrière les tennis couverts.



D'une superficie d'environ 2500m², ce terrain déjà arboré se prête mieux au projet initial de verger promenade. En plus, l'idée d'une partie jardin potager, aromatique, fleuri et autre sur laquelle nous avons discuté en amont a trouvé un écho auprès des services de la Ville qui avaient, de leur côté, réfléchi à une utilisation conjointe de ce terrain : d'un côté, notre projet de verger promenade et en complément, vu la taille du terrain, une partie dédiée à un espace jardin collectif...

Il est bien entendu que cette idée nous convient tout à fait pour occuper intelligemment cet espace, d'autant que d'autres potentialités apparaissent à nos yeux vu le nouveau terrain (mare, rucher, etc.). Nous avons indiqué à la ville que les habitants du quartier avaient gardés un lien affectif avec ce terrain, ce qui facilitera leur participation au collectif.

Les travaux vont donc débuter dans ce sens. Le budget reste inchangé et les travaux assurés à hauteur des 40 000€ votés.

Le maître d'œuvre pressenti pour le terrain Robespierre n'étant plus disponible à cause du retard dû au changement de lieu, les Espaces Verts se chargent de trouver une autre structure pour assurer la réalisation des travaux ; la prospection est en cours nous en saurons plus lors de la prochaine réunion.

La ville de Grenoble indique une réflexion sur le bassin de rétention parallèle au terrain. Le grillage pourrait être déposé et le talutage du bassin refait. Bien que rien ne soit décidé, cette opportunité nous intéresse à la fois pour le côté esthétique du terrain, pour l'ouverture qu'elle offre et par l'intérêt d'une zone semi-humide.

De notre côté, nous avons indiqué à la ville que nous avons fait une visite de pré-inventaire (arbre, arbustes, plantes) du terrain avec une botaniste, et qu'en conclusion, nous ne souhaitons pas un arasement complet du terrain pour construire le verger, mais bien garder, autant que l'on peut, les éléments structurants du terrain (fossé, talus, arbre patrimoniaux, cheminement existant, etc.). Notre idée du verger s'adaptant au terrain plutôt que l'inverse dans notre volonté de préserver une partie de l'histoire de ce terrain.

Première étape : une analyse des sols sera effectuée pour éliminer tout risque de pollution (métaux lourds, pesticides, etc.). S'il s'avère que le sol est pollué la terre sera alors évacuée et remplacée par une terre propre. De la même façon sera réalisé une analyse de l'eau de la nappe phréatique.

2è étape : une réunion sur site est prévue le **mardi 11 avril à 18h** au cours de laquelle le travail de conception du plan du verger commencera avec la participation des services et des habitants qui souhaitent se joindre aux porteurs de projet. Pour mémoire, le collectif (construit autour des jardiniers de la Poterne) a été rejoint par France Horizons et Elise Lemercier (ADL) va nous mettre en lien avec les acteurs du quartier pour étoffer le collectif.

Ce travail sera fait en totale concertation pour décider des cheminements dans la parcelle, emplacement des arbres, des parties jardins ou jardinières, lieux de repos ou de vie commune, partie aquatique mais aussi s'accorder sur la flore à préserver et des éléments à supprimer (arbres, arbustes plantes..). A ce propos une étude sanitaire et de résistance des arbres susceptibles d'être conservés sera également effectuée.

Concernant l'eau : le pompage est privilégié à la condition que la nappe phréatique ne contienne pas de polluants. Dans ce cas le raccordement à l'eau de la ville sera mis en place.

Nous avons fait un inventaire (non exhaustif) des actions structurantes du verger que la Ville devra mettre en place en priorité et en fonction du budget prévu dans l'année 2017. Cela comporte globalement tous les travaux nécessitant du matériel ou une technicité que le collectif ne possède pas :

Traçage des cheminements

Abattage, élagage, dessouchage,

Pose de barrières,

Puits et pompe

Plantations arbres

Aménagement talus

Mise en place de la mare (en privilégiant un fond en argile plutôt qu'un liner)

Mise en place de mobiliers (poubelles, 2 coffres sécurisés, bancs en tronc d'arbres, bacs en hauteur, etc.)

Et autres... Quand le plan final aura été défini cet inventaire sera complété

Certains travaux annexes moins structurant, non pris en charge par la ville, soit par épuisement du budget Ville, soit par manque de temps, feront l'objet de chantiers durant l'année 2017 et les suivantes organisés par le collectif (type construction de tonnelle, culture potagère, espace fleuri, espace aromatique, haie fruits rouges, etc.) avec ou sans demande de subventions auprès des partenaires.

Pour exemple : l'achat de l'outillage qui n'est pas pris en compte dans le budget Ville sera subventionné dès 2017 par l'appel à projet qui a été fait auprès de la Métro.

Sur le volet administratif : une convention d'utilisation de l'espace doit être signée entre la Ville et les porteurs de projet. Le projet et l'animation du collectif étant porté par des jardiniers de Brind'grelinette, il est plus simple que la convention soit signée avec Brind'grelinette plutôt que de créer une association spécifique. La demande sera formalisée au prochain CA de Brin de grelinette.

En conclusion, nous avons rappelés à la ville notre souhait que ce verger promenade soit un projet partagé par la ville et le collectif, que ce soit au niveau de l'inventaire, de la conception, des décisions et des travaux. Nous souhaitons être intégrés dans le planning et la chronologie des travaux, nous avons en effet l'intention de scander l'avancée des réalisations par des moments festifs et des chantiers collectifs autant qu'il sera possible (réalisation du puits, plantations d'arbres, défrichage, pose des mobiliers, etc ...